

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 26 novembre 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	26 + 5 pouvoirs	15 novembre 2024	15 novembre 2024

N° délibération	Objet
2024-086	Tarifs redevance et prestations de la régie Assainissement collectif – Année 2025

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

Secrétaire de séance : Annie SALMAS

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Exposé

Monts d'Arrée communauté va exercer les compétences eau, assainissement et SPANC au 1er janvier 2025.

Une étude prospective tarifaire a été menée en 2024 afin de déterminer les tarifs de vente d'eau, d'assainissement, SPANC et prestations associées. La prospective tarifaire a été menée en prenant en compte le plan d'investissement 2026/2029.

Les tarifs de redevances assainissement collectif actuels pratiqués par les communes du territoire sont hétérogènes et Monts d'Arrée communauté a l'obligation d'unifier l'ensemble des tarifs. Cette unification se fera sans convergence tarifaire sur plusieurs années. Il est préférable d'augmenter les tarifs de vente en une seule fois pour recouvrir le maximum de recettes et pouvoir débiter les investissements rapidement. Il est également rappelé que le mur des investissements qui se présente à l'échelle communautaire doit pouvoir être rapidement franchi notamment sur le renouvellement des réseaux ; fixer une convergence tarifaire en plusieurs années repousserait d'autant l'atteinte des nouveaux objectifs de performance des réseaux.

Considérant l'avis favorable émis par le Comité technique de transfert des compétences eau et assainissement de Monts d'Arrée communauté du 10 octobre 2024

Considérant l'avis favorable émis par le bureau communautaire du 12 novembre 2024

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la grille tarifaire suivante pour l'assainissement collectif :

Tarifs redevance Assainissement collectif hors contrat de DSP :

PART VARIABLE €/m3 HT	PART FIXE €/an HT	Supplément de prix réforme redevance AELB performance réseaux €/m3 HT
1,80	80	0,095

Tarifs de vente pour les communes avec mode de gestion en DSP :

	PART FIXE		PART VARIABLE	
	Déléataire	MAC	Déléataire	MAC
Huelgoat	35,65	44,35	1,3326	0,4674

Tarifs de vente des prestations :

Prestations ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Unité	MONTANT € HT
Contrôle de conformité domestique, conception, réalisation	Unité	150
Contrôle conformité immeuble > 3 hab.	Unité	300
Contrôle de conformité suite à une non-conformité : >1an	Unité	50
Branchement maison sur existant jusqu'à 10m	Forfait	2500
Branchement extension réseau		cf. zonage
Longueur supplémentaire au-delà de 10m	Ml	200
PFAC base nouvelle habitation	1 fois	500
PFAC maison existante raccordable	1 fois	500
Traitement matière vidange step boue activée	Tonne	25
Pénalité délai de raccordement dépassé suite extension de réseau ou refus de se raccorder	/an	160
Pénalité refus d'accès contrôle de branchement	/an	80
Pénalité branchement non conforme suite vente immobilière (délai de mise en conformité dépassé)	/an	500
Pénalité branchement non conforme avec rejet d'eaux usées dans le milieu naturel (délai de mise en conformité dépassé)	/an	500
Pénalité si non-conformité suite diagnostic eaux parasites	/an	500
Incident si obligation intervention suite erreur chantier abonné (hors réparation) domestique	Unité	200

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les tarifs de redevance et prestations présentés pour l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 27 novembre 2024

